

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Service Aménagement des Territoires

**SUBVENTION POUR FRAIS D'ÉTUDES RELATIVES AUX DOCUMENTS
D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT
LEVÉE DE DECHEANCE QUADRIENNALE
ET PROROGATION DU DELAI DE VALIDITE D UNE SUBVENTION**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de décider de la levée de déchéance quadriennale et de la prorogation du délai de validité de la subvention accordée par la Commission Permanente du 18 octobre 2011 à la commune de Lautenbach pour la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme lors de sa réunion en date du 19 janvier 2018.

La commune de Lautenbach s'est vue accorder une subvention de 3 470 € par la Commission Permanente du 18 octobre 2011 (dossier PLU04414), pour la révision de son Plan d'Occupation des Sols (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le Conseil Municipal de Lautenbach a approuvé son nouveau PLU, par délibération en date du 25 octobre 2017 et sollicite le versement de la subvention correspondante.

D'après le règlement financier du Conseil départemental, la durée de validité des subventions est de 2 ans lorsque le montant est inférieur à 10 000 €. Les soldes des subventions sont annulés d'office si les pièces justificatives n'ont pas été produites dans le délai. Toutefois, une prorogation de la durée de validité peut être sollicitée auprès de l'instance ayant accordé la subvention.

Dans le Haut-Rhin, la durée moyenne de révision d'un document d'urbanisme local est d'environ 4 ans. Les évolutions réglementaires de ces dernières années ont conduit à l'allongement de la durée des procédures, du fait de la réalisation obligatoire d'études complémentaires (analyse de la consommation foncière sur les 10 dernières années, incidence du projet sur les sites Natura 2000, ...).

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'autoriser la levée de déchéance quadriennale et la prorogation du délai de validité de la subvention de 3 470 € attribuée à la commune de Lautenbach pour la révision de son Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme jusqu'au 31 mars 2018, afin de permettre son versement en une seule fois,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F215, chapitre 204, fonction 71, nature 204141, code programme 2692, du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT